



FUMÉE DE BOIS

Enjeu

La fumée de bois contient plusieurs polluants pouvant être nocifs pour votre santé. Si vous utilisez un poêle à bois ou un foyer dans votre résidence, il existe des mesures que vous pouvez prendre afin de réduire les risques de santé pour votre famille et vos voisins.

Contexte

Les poêles à bois deviennent de plus en plus communs au Canada. Certaines personnes utilisent le bois comme principale source de chauffage et d'autres ont un poêle à bois comme système d'appoint en cas d'urgence, durant les pannes de courant par exemple. Le chauffage au bois est populaire dans certaines régions pour des raisons de culture. Ce qui peut être avantageux car le bois est un combustible renouvelable.

Cependant, la fumée provenant des poêles à bois et des foyers pollue l'air extérieur. La fumée en provenance de l'extérieur peut s'infiltrer dans les immeubles, incluant les résidences à proximité, et affecter la qualité de l'air intérieur. L'air à l'intérieur de votre résidence peut aussi être affecté lorsque vous ouvrez le poêle pour y ajouter du combustible ou si votre poêle a une fuite.

Les polluants dans la fumée de bois

Les principaux polluants dans la fumée de bois provoquant des problèmes de santé sont :

- les particules : c'est le terme employé pour des particules solides ou liquides trouvées dans l'air. Elles peuvent être très petites et se loger profondément dans vos poumons et causer des problèmes respiratoires et cardiaques.

- le monoxyde de carbone : c'est un gaz inodore, sans couleur qui est toxique à niveau élevé. Il peut se mêler à la distribution de l'oxygène dans le sang dans le reste du corps.
- les composés organiques volatils : ceux-ci sont un large assortiment de composés qui n'ont généralement pas de couleur, pas de goût ou d'odeur. Certains ont directement des effets sur la santé alors que d'autres contribuent au smog.
- les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : ces composés causent des problèmes de santé puisqu'ils peuvent potentiellement causer le cancer.

Dans les communautés où le chauffage au bois est commun, la fumée de bois peut être responsable jusqu'à 25 % des particules dans l'air, 15 % des composés organiques volatils et 10 % du monoxyde de carbone dans l'atmosphère. La fumée de bois peut aussi contenir d'autres composés toxiques, tels des oxydes d'azote et des dioxines chlorées. Ceux-ci peuvent contribuer aux dangers environnementaux comme le smog et les pluies acides.

Les effets sur la santé liés à la fumée de bois

L'exposition aux polluants de la fumée de bois peut causer l'irritation des yeux, du nez et de la gorge, des maux de tête, de la nausée et de l'étourdissement. La fumée de bois peut aussi empirer l'asthme et elle a été liée à l'augmentation de problèmes respiratoires. Dans une grande population où la fumée de bois est un facteur important de pollution de l'air extérieur, des études ont lié la fumée de bois à des risques sévères pour la santé, incluant l'augmentation d'admission dans les hôpitaux et même la mort prématurée.

De plus, des études faites sur des animaux de laboratoire suggèrent qu'une exposition prolongée à la fumée de bois pourrait affaiblir le système immunitaire.

Respirer de la fumée de bois n'est pas sain pour personne. Les risques pour la santé sont cependant plus grands pour les personnes ayant déjà des problèmes cardiaques ou respiratoires. Les enfants sont aussi à haut risque puisque leur système respiratoire est encore en développement, et parce qu'ils respirent plus d'air à cause de leur activité accrue.

Réduire les risques

Un moyen efficace pour réduire les risques de santé de la fumée de bois serait de modifier votre source de chauffage en utilisant par exemple le gaz naturel ou l'huile. Si vous utilisez du bois, vous pouvez réduire votre risque en installant un poêle à bois « à combustion avancée » ou un foyer encastrable réduisant les émissions toxiques. Lorsque vous en achetez un, recherchez l'autocollant de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou de la United States Environmental Protection Agency (EPA). L'autocollant certifie que l'appareil émet jusqu'à 95 % de moins de particules et qu'il est jusqu'à 20 % plus efficace que les modèles conventionnels.

De plus, vous pouvez réduire la quantité de bois que vous brûlez et diminuez les répercussions de fumée de bois en suivant les étapes suivantes :

- Utilisez du bois propre et sec. Il doit être coupé, fendu et empilé dans un endroit couvert pour une durée de six mois (incluant les mois d'été) avant de le brûler.
- Prévoyez plus de ventilation lorsque vous partez un feu et fermez le clapet (en utilisant la clef) lorsque le bois est bien

carbonisé. Cette technique produit plus de chaleur et nécessite moins de bois.

- Utilisez des bûches de bois plus petites. Elles brûlent plus efficacement donnant une meilleure source de chaleur.

Essayez aussi d'éviter de brûler du bois les jours où le taux de pollution est élevé et ne brûlez jamais de bois qui a été chimiquement traité ou peint. À cet effet, vous ne devriez pas entrer de bois moisi ou mouillé dans votre résidence puisque vous pourriez exposer votre famille à la moisissure et aux champignons, ce qui pourrait nuire à leur santé. Les personnes ayant des problèmes respiratoires sont particulièrement sensibles à la moisissure.

Rôle de Santé Canada

Santé Canada recueille des renseignements scientifiques au sujet des effets sur la santé de la fumée de bois et rend cette information disponible aux Canadiens. Santé Canada travaille aussi en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement afin de déterminer les meilleures façons de réduire les risques associés à la fumée de bois. De plus, Santé Canada contribue à la campagne Chauffage au bois: Soyons responsables! subventionnée par Ressources naturelles Canada.

Pour en savoir plus?

Pour en savoir plus au sujet des effets sur la santé de la fumée de bois et de la pollution de l'air en général, communiquez avec la :

Division du programme de la sécurité des milieux,
Effets de l'air sur la santé,
Santé Canada,
400 Rue Cooper,
Ottawa, Ontario, K1A 0K9
Téléphone : (613) 957-1876

Canada sur la santé et qualité de l'air :
http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/qualite_air/index.htm

Pour des conseils fiables sur les façons sécuritaires et saines de chauffer votre résidence avec un poêle à bois ou un foyer, communiquez avec :

Ressources naturelles Canada,
Chauffage au bois : soyons responsables!,
Édifice Sir William Logan
11th étage,
580 rue Booth
Ottawa, Ontario, K1A0E4
<http://www.burnitsmart.org/francais/index.html>

Le site Web d'Environnement Canada offre un article sur la fumée de bois au:
http://www.ec.gc.ca/science/sandejan99/article1_f.html

Pour des renseignements sur l'efficacité de différents modèles de poêle à bois et de foyer, visitez le site de « United States Environmental Protection Agency » au: (anglais)
<http://www.epa.gov/Compliance/resources/publications/monitoring/programs/woodstoves/certifiedwood.pdf>

Pour des articles complémentaires sur d'autres sujets, consultez le site Web de Votre Santé et Vous à :
www.santecanada.ca/vsv
Vous pouvez également téléphoner au (613) 957-2991